

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT
8 RUE DES SOURCES**

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

DU 11 décembre 2018

*Le Comité Syndical s'est réuni le **mardi 11 décembre 2018 à 16 H 30** au siège
du syndicat sous la présidence de Mr DESNOTS Jean-Paul,*

délégués présents :

Monsieur VERGNE (CHANTEIX)
Messieurs DESNOTS et DELVERT (FAVARS)
Messieurs DUQUAY et CHASTANET (ST CLEMENT)
Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Monsieur DELAGE et Madame BORIE (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur DELAGE (ST MEXANT)
Messieurs GOLFIER et DAUDY (STE FEREOLE)
Madame PATRAUD (VENARSAL)

.....

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame SERVARIE, Madame REY et Monsieur PLANAS
agents du Syndicat

Délégués absents et excusés :

Monsieur BOURDET (CHANTEIX)
Madame MAURY (ST GERMAIN LES VERGNES)
Monsieur MANIÈRE (VENARSAL)

Délégué absent

Monsieur DUPAS (SAINT MEXANT)

les points de l'ordre du jour sont discutés :

➤ **Position du Syndicat sur le scénario proposé par Tulle Agglo : 4 grands syndicats à l'intérieur du territoire actuel**

Monsieur le Président rappelle les différents scénarios évoqués lors de la précédente réunion du 30 octobre 2018 et informe les membres présents du résultat de la réunion des présidents des différents syndicats et des maires des communes le 08 novembre 2018 à Tulle Agglo.

A la très grande majorité, le scénario retenu est le 2.1 : pas de régie communautaire (les 20 communes en régie municipale doivent rejoindre un syndicat).

Les communes de Chameyrat, Cornil, Le chastang rejoindraient ainsi le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont. Madame Farfal, Maire du Chastang a pris contact avec notre syndicat.

Monsieur le Président donne la composition des autres syndicats, à savoir le Syndicat des Deux Vallées, le Syndicat du Puy des Fourches et le Syndicat La Montane-Morel.

Monsieur le Président indique qu'une réponse concernant d'éventuelles remarques sur le scénario 2.1 doit être donnée avant la fin décembre à Tulle Agglo.

Monsieur le Président répond aux questions, avec l'intervention de Monsieur Planas.

- Le Chastang a des sources et un maillage avec Roche de Vic. Il semble qu'il n'y aura pas de soucis d'approvisionnement en eau.

- Chaque Conseil municipal et syndicat des eaux vont devoir se prononcer sur l'adhésion des nouvelles communes. Monsieur le Préfet les contactera par courrier. La règle de la majorité qualifiée s'appliquera.

- La réunion concernant le scénario qui sera choisi (4 grands syndicats et pas de régie communautaire, scénario 2.1) est fixée le 17 décembre 2018 à Tulle Agglo.

Monsieur le Président propose de suivre la proposition de Tulle Agglo, à savoir

le scénario 2.1.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **Adhésion de la commune de Cornil au Syndicat.**

Monsieur le Président donne des précisions concernant la commune de Cornil. Celle-ci souhaitait rejoindre le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont dès 2019, mais cela a été refusé par le secrétaire général de la Préfecture pour privilégier le projet global.

Un travail sur cette commune est en cours car le fontainier part en retraite en juin 2019, il faudra ainsi assurer la transition jusqu'en fin d'année 2019.

Des réunions, une par mois, sont prévues pour rencontrer les élus de Cornil et le service administratif car toutes les données administratives devront être récupérées par les prestataires informatiques qui sont différents de notre syndicat.

* Concernant la partie technique, Monsieur Planas donne des précisions rassurantes sur la production et les stations. Il indique que les relevés techniques sont manuels et qu'il faudra mettre en place de la télé-relève. De la désinfection par chlore sera nécessaire, mais l'eau est de bonne qualité (désinfection par UV). Il faudra tenir compte en particulier du Centre Hospitalier gériatrique car celui-ci compte en son sein des personnes fragiles.

* Concernant le personnel : Pour la commune de Cornil, le deuxième agent souhaite rester agent de la commune. Il interviendra ponctuellement pour la partie eau et son salaire, selon son temps de travail, sera remboursé par le syndicat avec passation d'une convention de mise à disposition.

* Concernant le matériel : la commune de Cornil, à priori, souhaite conserver les différents matériels utilisés pour le réseau d'eau. Une convention pourrait être passée avec cette commune pour mise à disposition de ces matériels si nécessaire.

Monsieur Planas s'est déplacé sur Cornil à plusieurs reprises afin de faire connaissance avec le réseau et les différents dispositifs existants.

➤ **L'agrandissement du siège du Syndicat.**

Monsieur le Président indique qu'une réunion avec l'architecte Mr Brudieux s'est tenue hier afin de réactualiser le plan d'agrandissement du siège pour tenir compte de l'adhésion de trois nouvelles communes.

➤ **Information sur la consommation de l'année 2018.**

Madame GERAUD fait part des résultats de l'année :

- Augmentation du volume vendu de 14 576 m³, soit 4,2 % de plus.

➤ **Questions diverses**

Concernant le prix de l'eau, Monsieur le Président précise que les prix pratiqués sur les trois nouvelles communes sont inférieurs à ceux du syndicat. Néanmoins elles vont se rapprocher progressivement et changer la périodicité de leurs factures. Les mêmes taxes seront appliquées. Les tarifs d'intervention sur les réseaux et les compteurs seront alignés sur ceux du syndicat.

Des contacts seront pris avec le percepteur des communes afin de connaître la situation financière de chacune et mettre en place les procédures de transferts des budgets.